

« Un acte de résistance »



(Photo Dominique Leriche)

Face au « risque de laisser élire un député FN », le député-maire de Six-Fours a fini par choisir de briguer un quatrième mandat dans la 7^e circonscription. **P 2**

J.-S. Vialatte: « Abandonner le combat serait désertier »

7^e circonscription Le député sortant, investi par LR et l'UDI, a annoncé hier son choix de briguer un quatrième mandat. En cas de victoire, il sera contraint de quitter la mairie de Six-Fours

« Ira pas? Jusqu'à hier, nul ne pouvait affirmer avec certitude que Jean-Sébastien Vialatte allait se présenter une quatrième fois aux élections législatives dans la 7^e circonscription du Var (1). Le député Les Républicains (LR) sortant, également maire de Six-Fours depuis 1995, a attendu presque le dernier moment pour annoncer son choix, qualifié d'« extrêmement difficile », imposé par l'entrée en vigueur de la loi sur le non-cumul des mandats (2): il sera candidat à sa propre succession, avec pour suppléante l'élue seynoise Sandra Torres. C'est-à-dire qu'en cas de victoire, il devra abandonner son mandat de maire.

Les résultats de l'élection présidentielle (3) et la crise que traverse son parti, qui était absent du second tour et auquel il est fidèle « depuis qu'il était étudiant, sans jamais changer », ont pesé lourdement dans cette décision.

« J'avais plutôt choisi Six-Fours, le choix du cœur, assure Jean-Sébastien Vialatte. Mais j'ai ensuite mesuré le risque de laisser élire

un député FN. J'ai passé toute ma vie politique à me battre contre le FN. Je ne partage aucune de leurs valeurs et leur programme économique est délirant. »

« Défendre nos valeurs »

Au regard de la situation actuelle des Républicains, « abandonner le combat serait désertier, estime-t-il. Je fais en quelque sorte un acte de résistance. Chaque circonscription gagnée comptera. Pas pour entrer dans une opposition frontale avec le nouveau président de la République, mais pour rester suffisamment forts pour défendre nos valeurs: la famille, le travail, la sécurité, les entreprises... »

Bien qu'il soit investi par LR et l'UDI, rappelons toutefois que le député sortant compte parmi ses divers adversaires dans ces élections législatives le centriste seynois Jean-Pierre Colin (candidat sans étiquette après avoir demandé en vain celle de La République En Marche).

Quel regard porte-t-il sur cette candidature que l'on pourrait qualifier de dissidente? « Un regard assez indifférent, assure Jean-Sébastien Vialatte. Quand je l'entends se présenter comme le candidat du renouveau alors qu'il faisait partie du cabinet de François Trucy (4)

“ J'ai passé toute ma vie politique à me battre contre le FN ”



Jean-Sébastien Vialatte a pris sa décision après avoir observé les résultats de l'élection présidentielle et la situation des Républicains. (Photo Dominique Leriche)

lorsqu'il a été battu par le FN. Et dans un passé plus récent, il nous a fait perdre la mairie de La Seyne. Jean-Pierre Colin est dans l'incapacité absolue de gagner la circonscription, mais dans la capacité de nous la faire perdre. Tout est dit. »

ANNE FUERXER
afuerxer-tezier@nicematin.fr

Sandra Torres suppléante

Hélène Rigal, l'actuelle suppléante du député, était présente à ses côtés hier à la permanence de Six-Fours. Mais c'était pour annoncer, en toute sérénité, qu'elle avait choisi de ne pas se représenter « pour des raisons personnelles et professionnelles ». « Elle a été une suppléante particulièrement disponible, je la remercie infiniment », a déclaré Jean-Sébastien Vialatte. C'est l'élue seynoise Sandra Torres, conseillère municipale d'opposition et conseillère régionale, qui se présente pour la première fois aux côtés du député sortant. « A la Région, avec laquelle nous avons besoin de travailler, elle s'est révélée une élue très active et présente, a expliqué M. Vialatte. Et il était important que la ville de La Seyne soit représentée. » « Je suis très fier de partir aux côtés de Jean-Sébastien Vialatte, a déclaré Sandra Torres. Il y a dans cette élection d'énormes enjeux, tant pour la circonscription qu'au niveau national ».

« Je n'abandonnerai pas les Six-Fournais »

Jean-Sébastien Vialatte a écrit une lettre aux Six-Fournais, qu'ils recevront dans les jours à venir, pour leur expliquer son choix de se représenter aux élections législatives. « Je les remercie de leur confiance sans cesse renouvelée. Je suis très fier d'avoir été leur maire, et assez fier du travail accompli, même si certaines choses auraient pu être faites différemment. Je ne les abandonnerai pas totalement, je siégerai au conseil municipal et au conseil communautaire. Le président de TPM Hubert Falco m'invitera au bureau,

j'entends bien continuer à peser de façon certaine sur la ville de Six-Fours. »

Et d'ajouter: « Je suis sûr que dans quelques années on réalisera que c'était une faute grave d'imposer le non-cumul des mandats aux maires des petites et moyennes villes. Ils sont les plus à même d'être dans la vraie vie, et pas dans la vie des Parisiens. On va avoir des députés complètement hors sol. Dans la société civile, seuls les fonctionnaires ou les professions libérales peuvent se rendre disponibles pour exercer leur mandat. »

1. Communes de La Seyne, Six-Fours, Saint-Mandrier, Sanary, Bandol.

2. Cette loi interdit le cumul d'un mandat de parlementaire et d'un mandat exécutif local.

3. Dans la 7^e circonscription, Marine Le Pen est arrivée en tête au premier tour avec 28,57 % des suffrages exprimés et a obtenu 46,99 % au second.

4. François Trucy a été maire de Toulon de 1985 à 1995.